

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) Filière BACHELOR EN SOINS INFIRMIERS GUIDE pour la procédure VAE

1. **Inscription au Bachelor en Soins Infirmiers** à la Haute Ecole de Santé La Source dès
le **lundi 3 janvier 2023** et **jusqu'au lundi 30 avril 2023**

2. **Transmission des étudiant·e·s inscrit·e·s en Bachelor VAE en soins infirmiers.** Les coordonnées des candidat·e·s sont transmises **début mai 2023** par la haute école de santé à la conseillère VAE de la HES SO pour procéder à la facturation des frais VAE de CHF 1'000.- par le rectorat de la HES-SO.

3. **Demande d'admission en validation d'acquis de l'expérience (VAE)** Le·la candidat·e introduit la demande d'admission en VAE en envoyant le dossier VAE 1 à la conseillère VAE de la HES-SO, Mme Villari, regula.villari@hes-so.ch
Au plus tard le **lundi 8 mai 2023**

4. **Admissibilité dans la procédure VAE** attestée par un préavis donné par le·la président·e de la commission VAE, selon le calendrier prévu.
Préavis restitué **fin-mai 2023**

5. **Payement.** La facture au candidat·e est envoyée après la restitution du préavis **début juin**

6. **Séances d'accompagnement.** La HES-SO organise des rencontres pour soutenir les candidat.es dans l'élaboration de leur dossier VAE 2. Les candidat·e·s sont inscrit·e·s au Bachelor (Bsc) en soins infirmiers de la Haute Ecole de Santé La Source et ont déposé leur demande de VAE 1 à la HES-SO pour participer à ces séances. Les séances sont organisées en teams, en principe de 17h à 19h selon un calendrier proposé dès février et sur inscription, avec un maximum de 8 candidat.es par séance afin de garantir la qualité de l'accompagnement.

7. **Envoi du dossier de validation des acquis** (dossier VAE 2) à la conseillère VAE de la HES-SO selon le calendrier prévu en version numérique en un seul document PDF par courriel à regula.villari@hes-so.ch en respectant les exigences de la procédure :

Date butoir le **jeudi 13 juillet 2023** à 12h

Le dossier comporte 2 parties distinctes en version PDF :

- 7.1 **Partie administrative** : L'identification de l'auteur·e, copie du préavis initial et justificatif du paiement des frais de procédure VAE

7.2 Analyse de l'activité professionnelle

Elle consiste en une analyse réflexive sur les interventions professionnelles en lien avec une des situation·s et/ou une des problématique·s. Le·la candidat·e décrit ce qu'il·elle a fait dans une situation professionnelle, démontre pourquoi il·elle a agi de cette façon, en utilisant ses connaissances et des références.

Pour cela l'analyse de l'activité comprend :

- La description précise de la situation : objectifs de l'intervention, description de l'environnement, du contexte, les activités clés réalisées avec le niveau de performance atteint.
- Les compétences mobilisées en lien avec le référentiel de compétences du BSc en soins infirmiers (mis à disposition au début du processus)
- Les ressources personnelles mobilisées : savoirs théoriques / pratiques
- Les ressources externes mobilisées : méthodes / outils utilisés / protocoles ...
- L'explicitation des liens entre les acquis de l'expérience et/ou de formation suivies et les compétences du BSc
- Une synthèse du positionnement professionnel
- Une autoévaluation
- Une bibliographie

Des pièces justificatives complémentaires peuvent être ajoutées au dossier si besoin.

8. Acquiescement des frais de VAE à la HES-SO sur facture. Il·elle ne peut soutenir son dossier devant la commission VAE si la facture n'est pas acquiescée.

9. Inscription à la commission VAE selon les dates et les plages horaires proposées, lors des séances d'accompagnement dès mai 2023

10. Présentation du dossier à la commission VAE

L'entretien avec les membres de la commission VAE pour la soutenance du dossier VAE dure 1 heure. Il est composé de la présentation orale de max. 20mn et d'une partie « question-réponse » de 20 mn environ. Le jury délibère dans le temps restant. Le·la candidat·e est informé·e de son résultat à la fin de l'entretien.

La commission a lieu sur une des dates suivantes :

- Vendredi 25 août 2023
- Mardi 29 août 2023
- Vendredi 1^{er} septembre 2023
- Mercredi 06 septembre 2023

En fonction du nombre de candidat·es, certaines dates sont susceptibles d'être supprimées.

11. Décision du jury sur l'octroi des crédits ECTS

Le procès-verbal de la commission VAE est envoyé par courrier postal au plus tard le vendredi 15 septembre 2023. Il précise le nombre de crédits accordés et les modules de cours à valider.